

# **REGLEMENT**

## **Jeu GUESS Bijoux France**

**« CONCOURS PHOTOS – POSTE UN SELFIE AVEC TON BIJOU GUESS FAVORI »**

### **ARTICLE 1 – ORGANISATEUR**

La société IBB Paris SAS, société par actions simplifiées au capital de 125.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 419 395 595 RCS Bobigny B, dont le siège social est situé 6 Boulevard de la Libération - 93204 ST DENIS CEDEX, organise du 1er décembre au 31 décembre 2014 à minuit inclus, un jeu gratuit sans obligation d'achat, intitulé :

**« CONCOURS PHOTOS – POSTE UN SELFIE AVEC TON BIJOU GUESS FAVORI »**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du règlement par les participants et son application par la société organisatrice.

### **ARTICLE 2 – DATES DE L'OPERATION**

Le concours se déroule du 1er décembre au 31 décembre 2014 à minuit inclus sur le site internet.

[www.concours-guess-bijoux.com](http://www.concours-guess-bijoux.com) (ci-après le site)

Le jeu est annoncé par e-mailing et par de la publicité sur différents sites Internet.

### **ARTICLE 3 – CHAMP D'APPLICATION**

Ce jeu concours gratuit avec tirage au sort et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne âgée d'au moins 14 ans et résidant en France métropolitaine (Corse et Monaco compris), à l'exclusion du personnel de la Société organisatrice, de ses conseils, ainsi que les membres de leur famille. Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

Une seule et unique participation par personne sera retenue.

### **ARTICLE 4 – MECANISME DU JEU**

Le jeu se déroule du 1er décembre au 31 décembre 2014 à minuit inclus.

Publier une photo : pour participer au jeu, le joueur doit procéder de la manière suivante :

1. Se rendre sur le site <http://www.concours-guess-bijoux.com>
2. Le visiteur choisit de poster une photo en cliquant sur le bouton "ici partage ta photo"
3. Remplir le formulaire en complétant les champs demandés (nom – prénom – adresse – code postal – ville – téléphone – e-mail).
4. Accepter le règlement en cochant une case
5. Cliquer sur le bouton "**valider**"
6. La personne télécharge la photo qu'elle souhaite publier sur le site ou peut éventuellement poster sa photo depuis son mobile sur Instagram ou Twitter ou Facebook avec le tag **#MonSelfieGuessBijoux**
7. Une fois la photo téléchargée elle peut inviter ses ami(e)s à voter pour sa photo à partir du site [www.concours-guess-bijoux.com](http://www.concours-guess-bijoux.com)

Voter pour une photo : pour participer au jeu, le joueur doit procéder de la manière suivante :

1. Se rendre sur le site <http://www.concours-guess-bijoux.com>
2. Le visiteur choisit de voter pour une photo en cliquant sur "ici vote pour tes photos préférées"
3. Remplir le formulaire en complétant les champs demandés (nom – prénom – adresse – code postal – ville – téléphone – e-mail).
4. Accepter le règlement en cochant une case
5. Cliquer sur le bouton "**valider**"
6. Elle peut alors consulter les photos publiées sur le site et liker les photos qu'elle aime. La personne peut liker plusieurs photos mais un seul like par photo.
7. Chaque mention j'aime vaut 10 points.

Une fois le formulaire complété et validé, le participant reçoit un e-mail de confirmation.

Toutes informations et coordonnées incomplètes, inexactes, ou en violation avec le règlement entraîneront la nullité de la participation et le participant concerné ne pourra être éligible au gain mis en jeu dans le cadre de l'opération.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier les dispositifs de l'opération proposée.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout individu qui n'aurait pas respecté le règlement.

A la fin de la campagne un export du fichier lié aux participants sera transmis à **SCP Darricau Pecastaing, Huissiers de justice associés, 4, Place Constantin Pecqueur 75018 Paris** qui procédera au tirage au sort de 8 gagnants qui auront participé aux votes sur les photos publiés.

## **ARTICLE 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS**

Un tirage au sort sera effectué à l'issue du jeu, sous le contrôle de la **SCP Darricau**

**Pecastaing, Huissiers de justice associés, 4, Place Constantin Pecqueur 75018 Paris**

Les lots seront répartis de la façon suivante :

- 3 week-ends à Londres seront attribués aux personnes qui auront obtenu le plus de votes sur les photos qu'ils auront publiées sur Instagram ou sur le site.
- 5 lots seront attribués par tirage au sort aux personnes qui se seront inscrits aux votes sur les photos publiées.

Les cadeaux sont attribués dans l'ordre du tirage au sort sur les réponses conformes aux conditions de participation.

La Société organisatrice se réserve également le droit de modifier la date des tirages au sort.

## **ARTICLE 6 – DOTATIONS PREVUES**

La dotation prévue est la suivante :

- 3 Week-ends à Londres pour 2 personnes d'une valeur de 900€ TTC chacun comprenant le transport en Eurostar A/R en 2<sup>ème</sup> classe, 2 nuits en chambre double standard, 2 petits déjeuners
- 5 coffrets Guess d'une valeur de 49 € TTC (prix de vente public).

La participation au jeu est strictement personnelle. Il ne sera attribué qu'un seul lot par gagnant.

Les gagnants seront prévenus par mail ou téléphone.

Les prix seront acceptés tels qu'ils sont annoncés. Aucun changement ne pourra être demandé par les gagnants. En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert qui ne sera ni repris ni échangé.

La responsabilité de la Société Organisatrice se limite à la seule offre de ces lots et ne saurait en aucun cas être engagée quels que soient les incidents susceptibles de survenir au cours de leur acheminement.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation, voire du négoce, des lots fait par les gagnants.

Les lots seront adressés aux lauréats par voie postale, ou remis en mains propres, par la société IBB Paris aux adresses communiquées par les gagnants.

Ne seront pas prises en considération les candidatures des participants dont les coordonnées seront incomplètes, incompréhensibles, adressées après les délais prévus ou contraires aux dispositions générales du présent règlement.

La Société organisatrice se réserve également le droit de procéder à tous les contrôles qu'elle estimerait opportuns.

La société organisatrice se réserve le droit d'envoyer d'autres lots que ceux annoncés dans le règlement du jeu, en cas de problème avec ses partenaires. Les lots de substitution qui seront envoyés aux gagnants devront être d'une valeur unitaire au moins équivalente à celle des lots prévus dans le règlement du jeu et annoncés aux gagnants.

## **ARTICLE 7 – CONTROLES ET RESERVES**

La Société organisatrice se réserve notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le jeu-concours.

Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du réseau Internet.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable d'aucun incident relatif aux perturbations de réseau, au maniement de l'Internet, en cas de dysfonctionnement du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu, aux coupures de courant empêchant un internaute de remplir les conditions nécessaires avant la date limite.

Ne seront pas prises en considération les participations qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement, ou dont les coordonnées seraient incomplètes.  
En cas de litige, un justificatif d'identité peut être demandé.

Les gagnants autorisent par avance et sans contrepartie financière la Société organisatrice à utiliser à des fins promotionnelles ou publicitaires ses noms, adresses ou images. Cette faculté ne saurait cependant être une obligation à la charge de la Société organisatrice.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le règlement complet pourra être obtenu à titre gratuit (remboursement de timbre au tarif lent de la Poste en vigueur) en écrivant à :

### **IBB Paris**

" Concours Photos – Poste un selfie avec ton bijou Guess Favori "  
A l'attention de P. LARERE  
Urbaparc 1 – Bâtiment F2  
6 Boulevard de la Libération  
93204 SAINT DENIS CEDEX

Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation souveraine des organisateurs et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents.

## **ARTICLE 8 – REMBOURSEMENT**

La Société Organisatrice procédera au remboursement des frais directement liés à la participation au Jeu [www.concours-guess-bijoux.com](http://www.concours-guess-bijoux.com) à tout Joueur qui en fera la demande.

La demande écrite devra être adressée, dans un délai de 15 jours suivant la date de participation du Joueur (cachet de la poste faisant foi), à IBB PARIS 'Concours Photos toi et tes bijoux Guess' A l'attention de P. LARERE – Urbaparc 1, Bâtiment F2 - 6 Boulevard de la Libération - 93204 SAINT DENIS CEDEX, accompagnée des éléments suivants :

- Nom, prénom, adresse postale, l'adresse électronique avec laquelle elle a participé au concours.
- Une photocopie de la carte d'identité ou passeport.
- Un RIB ou RIP.

Le remboursement de la connexion Internet est calculé sur la base de trois minutes de communication au tarif local en heure pleine soit 0,26 euros (durée moyenne de connexion au site pour participer).

Les participants utilisant une connexion Internet illimitée de type forfaitaire (ADSL, câble, liaisons spécialisées) ne pourront obtenir le remboursement de leur temps de connexion Internet selon les modalités précitées, la connexion au site : [www.concours-guess-bijoux.com](http://www.concours-guess-bijoux.com)

Toute demande de remboursement sera traitée dans un délai maximum de deux mois après réception de l'intégralité des informations demandées par virement bancaire.

Les frais postaux occasionnés par la demande de remboursement pourront être remboursés sur demande écrite jointe à la demande de remboursement, au tarif lent en vigueur au moment de la demande.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier la validité des demandes par tout moyen et de rejeter toute demande incorrecte ou incomplète. Une seule demande de remboursement par joueur sera acceptée.

## **ARTICLE 9 – REGLEMENT**

Le présent règlement est déposé à la **SCP Darricau Pecastaing, Huissiers de justice associés, 4, Place Constantin Pecqueur 75018 Paris**. Le règlement est consultable sur le site internet de l'étude <http://www.etude-dp.fr/huissier-jeux-concours/consulter-reglements-jeux-concours.php>

## **ARTICLE 10 – DONNEES PERSONNELLES**

Les données collectées feront l'objet d'un traitement informatique.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit

d'accès et de rectification aux données vous concernant en vous adressant à notre service clients (merci de préciser votre nom, prénom, adresse et e-mail) par courrier à :

**IBB Paris**

" Concours Photos – Poste un selfie avec ton bijou Guess Favori "

A l'attention de P. LARERE  
Urbaparc 1 – Bâtiment F2  
6 Boulevard de la Libération  
93204 SAINT DENIS CEDEX

IBB Paris ne collecte que les données strictement nécessaires au bon traitement de vos commandes ou à la mise à disposition de services personnalisés, comme l'envoi par e-mail ou courrier d'offres spéciales. Si vous ne le souhaitez pas et ne l'avez pas encore précisé, il vous suffit de nous contacter (coordonnées ci-dessus).